

Division des élèves

DE3

Bureau des actions  
éducatives, culturelles et  
partenariales

Dossier suivi par :

Pierre Pollet

Aline Oudoux

Téléphone :

03 21 23 82 51

03 21 23 82 90

Courriel

[ce.i62de3@ac-lille.fr](mailto:ce.i62de3@ac-lille.fr)

20, boulevard de la liberté

CS 90016

62021 Arras Cedex

Arras, le 6 décembre 2019

L'inspecteur d'académie, directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs

Mesdames et Messieurs les principaux

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissements des EREA

**Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation 2019/2020**

P.J. : règlement du concours et fiche d'inscription

Vous avez été destinataire d'une circulaire de Madame la Rectrice de l'académie de Lille vous informant des modalités d'organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation pour la présente année scolaire.

Le pilotage du concours est centralisé au niveau académique. Cependant, les opérations suivantes continuent à relever de mes services :

- L'inscription au concours préalable à votre participation. Pour ce faire, la fiche d'inscription, ci-jointe, est à compléter et à transmettre, par courriel uniquement, **pour le vendredi 31 janvier 2020 au plus tard.**

- L'envoi des sujets académiques aux établissements scolaires qui se sont inscrits à l'épreuve individuelle du concours (catégories CNRD 1 et 3). La date de l'épreuve a été fixée au **vendredi 27 mars 2020.**

- La transmission des productions pour le **mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020 au plus tard.** Elles devront être adressées à mes services, par bordereau d'envoi, et **obligatoirement anonymées** sous peine d'être écartées par les instances de corrections départementales ou académiques. Une attention particulière devra être portée aux contraintes formelles émises dans le règlement du concours, notamment la durée des vidéos et des documents sonores. En outre, la clé USB est le seul support de données numériques accepté.



- L'organisation du **collège départemental de correcteurs** qui se réunira au siège de la DSDEN du Pas-de-Calais **le jeudi 28 avril 2020**. Composé de représentants de l'éducation nationale et de représentants des associations patriotiques d'anciens résistants et déportés, il est chargé d'examiner l'ensemble des travaux et d'en sélectionner pour concourir au niveau académique.

- La tenue d'une cérémonie départementale de remise des prix avec la Préfecture du Pas-de-Calais, probablement en mai 2019, pour honorer les participants distingués du département. Cette manifestation précédera une cérémonie académique qui se tiendra début juin et établira le palmarès académique.

Je vous remercie par avance de votre engagement et de celui des équipes éducatives pour assurer la participation la plus forte possible à ce concours.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation,  
L'inspecteur d'académie - directeur académique  
des services de l'éducation nationale

Joël SURIG